

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 5 novembre 2018 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire ;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ; M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ; Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 ;
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ; M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-Trésorier ;
M. Sylvain Boucher, Inspecteur et coordonnateur des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
- 1.2. Fermeture du bureau municipal pendant la période des fêtes
- 1.3. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal 2019
- 1.4. Allocation des dossiers des élus municipaux 2019
- 1.5. Nomination et roulement du Maire suppléant
- 1.6. Avis de motion – règlement relatif aux prévisions budgétaires 2019
- 1.7. Adoption – règlement relatif à la rémunération des élus municipaux
- 1.8. Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
- 1.9. Cotisation annuelle à l'UMQ

2. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

- 2.1. Rapport des permis du mois d'octobre 2018
- 2.2. Rapport des interventions du mois passé
- 2.3. Résultats de soumissions – travaux d'asphaltage sur le rang Saint-Joseph
- 2.4. Nomination au Comité Consultatif d'Urbanisme
- 2.5. Implantation de projet intégré – acceptation
- 2.6. Autorisation pour vente de terrain
- 2.7. Adjudication du contrat de collectes des ordures et du recyclage

3. SERVICE DES LOISIRS

- 3.1. Embauches pour la saison du CMR

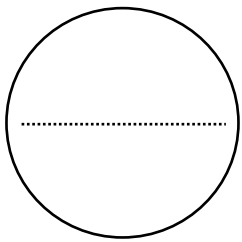
4. SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE

- 4.1. Rapport des interventions du mois d'octobre 2018

5. VARIA

- 5.1. Informations du Maire

6. LEVÉE DE LA SÉANCE



VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2018-11-184

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question dans la salle.

rés : 2018-11-185

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2018-11-186

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018 soit approuvé, tel que présenté.

ADOPTÉE

rés : 2018-11-187

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 NOVEMBRE 2018

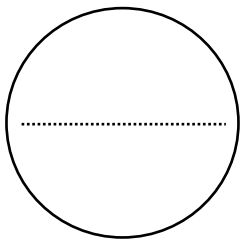
M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 5 novembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

Que les comptes ajoutés et payés du mois d'octobre 2018 soient acceptés au montant de **28 182,11 \$** et que les comptes à payer au 5 novembre 2018 soient acceptés au montant de **123 063,17 \$**.

ADOPTÉE



**DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

M. Boyer, maire, M. Mauro Lando, conseiller n° 1, Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2, M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3, M. Daniel Laplante, conseiller n° 4, Mme Louise Lussier, conseillère n° 5 et M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6 déposent la mise à jour de leur déclaration d'intérêts pécuniaires, tels qu'il l'est prescrit à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

rés : 2018-11-188

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

Que le bureau municipal soit fermé du vendredi 21 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019 inclusivement pour la période des fêtes.

ADOPTÉE

rés : 2018-11-189

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

ATTENDU QUE le conseil d'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et en fixer le jour et l'heure avant le début de chaque année civile (*réf : article 148 Code municipal du Québec*) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

D'adopter le calendrier des séances ordinaires suivant pour l'année 2019, et ce toujours à 19 h à la salle du conseil municipal situé au 300 rue Saint-Patrice à Sherrington :

- | | |
|--------------|---------------|
| - 14 janvier | - 8 juillet |
| - 4 février | - 5 août |
| - 4 mars | - 2 septembre |
| - 8 avril | - 7 octobre |
| - 6 mai | - 4 novembre |
| - 3 juin | - 2 décembre |

ADOPTÉE

rés : 2018-11-190

ALLOCATION DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX 2019

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à un renouvellement des dossiers et responsabilités dévolues aux élus municipaux ;

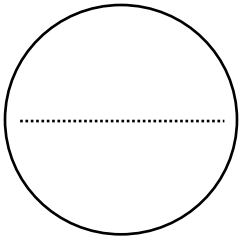
IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

D'allouer les dossiers et les responsabilités ci-dessous aux élus municipaux pour l'année 2019 :

M. Yves Boyer, maire	Finance
M. Mauro Lando, conseiller n° 1	Travaux publics, Sécurité publique et agriculture
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2	Développement social et finance
M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3	Infrastructures, bâtiment et urbanisme
M. Daniel Laplante, conseiller n° 4	Environnement et infrastructures
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5	Organisation événementielle
M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6	Loisirs et finance

ADOPTÉE



rés : 2018-11-191

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge opportun de procéder à un renouvellement du maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite également modifier la fréquence à laquelle les fonctions de maire suppléant sont confiées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET : Résolu unanimement

QUE selon les périodes suivantes, il soit désigné en qualité de maire suppléant :

- M. Mauro Lando, du 1^{er} janvier au 28 février 2019 ;
- Mme Sonia Dumais, 1^{er} mars au 30 avril 2019 ;
- M. Pierre Boisvert, du 1^{er} mai au 30 juin 2019 ;
- M. Daniel Laplante, du 1^{er} juillet au 31 août 2019 ;
- Mme Louise Lussier, du 1^{er} septembre au 31 octobre 2019 ;
- M. Frédéric Barbeau, du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019.

QUE selon les périodes où chacun des conseillers municipaux occupe le poste de maire suppléant, ils soient en mesure de représenter la municipalité à l'égard de la Caisse Populaire Desjardins des Seigneuries.

ADOPTÉE

Avis de motion

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2019

Présentation par Sonia Dumais, conseiller n° 2

Le conseil municipal adoptera le règlement sur les prévisions budgétaires 2019 lors d'une assemblée extraordinaire le 10 décembre prochain.

rés : 2018-11-192

RÈGLEMENT 254-2 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (c. T -11.001) détermine le pouvoir du Conseil en matière de fixation de la rémunération ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington est déjà régie par un Règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du Conseil, il y a lieu de l'actualiser ;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, la partie non imposable de la rémunération des élus devient imposable par le gouvernement fédéral ;

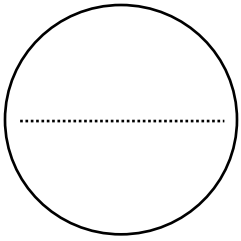
CONSIDÉRANT Qu'à cet effet un ajustement de 50 % de la partie devenant imposable est indexé sur l'allocation de dépenses des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 9 octobre 2018 par Pierre Boisvert, conseiller ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement 254-1 ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives à la procédure d'adoption du présent règlement ont été respectées (*ref: articles 7 à 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux*) ;

CONSIDÉRANT QUE la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une



rés : 2018-11-193

copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QUE M. Yves Boyer, maire, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mauro Lando

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soit adopté le *Règlement 254-2 relatif au traitement des élus municipaux* est et soit adopté tel que rédigé ;

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ ET TRANSMISSION À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

ATTENDU les avis de rappel prescrits par la loi ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'approuver la liste préliminaire des comptes préparée par le Directeur général et Secr.-très. et soumise au Conseil en regard des personnes endettées envers la municipalité pour les comptes de taxes municipales, le tout en conformité avec l'article 1022 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27,1) ;
- De transmettre ladite liste à la MRC, conformément à l'article 1023 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27,1) pour poursuivre les procédures de vente pour défaut de paiement de taxes municipales.

ADOPTÉE

rés : 2018-11-194

COTISATION ANNUELLE DE L'UMQ

IL EST PROPOSÉ PAR : Sonia Dumais

ET : Résolu unanimement

De renouveler l'adhésion à *l'Union des Municipalités du Québec*, pour l'année 2019, pour un montant de 1087,28 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

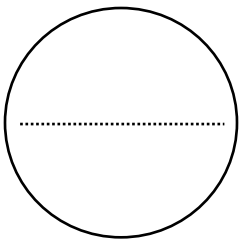
RAPPORT DES PERMIS ÉMIS DU MOIS D'OCTOBRE 2018

Durant le mois d'octobre 2018, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants :

- | | |
|---|---------------------|
| 1 | Démolition |
| 2 | Captage d'eau |
| 1 | Branchement de gaz |
| 4 | Bâtiment accessoire |

INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

- Fin des travaux sur Saint-Paul



rés : 2018-11-195

**TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'UNE PORTION DU RANG SAINT-JOSEPH –
ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil de remédier aux dégradations constatées à différents endroits de la municipalité, particulièrement sur le secteur de la montée Saint-Joseph (rés : 2018-10-182) ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° AO-2018-004 relatif aux travaux de pavage sur le rang Saint-Joseph ;

CONSIDÉRANT les résultats lors de l'ouverture des soumissions :

Soumissionnaires	Montant taxes incluses	Rang final
Eurovia Québec Construction inc.	67 077,42 \$	1
Sintra inc.	71 484,33 \$	2
Ali Excavation	79 254,25 \$	3
Les Pavages ultra	85 081,69 \$	4

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse de la conformité des soumissions ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

- D'adjuger le contrat pour les travaux de pavage sur le rang Saint-Joseph de l'appel d'offres n° AO-2018-004 à Eurovia Québec inc. pour un montant de 67 077,42 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

rés : 2018-11-196

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION D'UN NOUVEAU
MEMBRE CITOYEN ET CHANGEMENT DU MEMBRE EN QUALITÉ D'ÉLU**

CONSIDÉRANT l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui dispose qu'il appartient au conseil d'une municipalité de constituer un comité consultatif d'urbanisme et d'en déterminer sa composition ;

CONSIDÉRANT la mise à jour de sa composition suite à un appel à candidatures (rés : 2017-12-209) ;

ATTENDU qu'un citoyen, M. Benjamin Checroune s'est manifesté afin de participer au Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité ;

ATTENDU l'avis positif du conseil municipal suite à cette proposition ;

ATTENDU le renouvellement des dossiers spécifiques aux conseillers municipaux (rés : 2018-11-190) ;

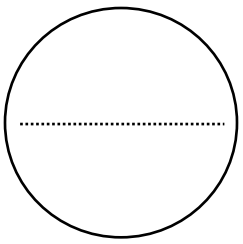
IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

De nommer M. Benjamin Checroune, comme membre du CCU de la municipalité et de préciser sa composition comme suit :

- M. Denis Dubé, M. Maurice Lando, M. Bruno Colin, M. Benjamin Checroune, membres du Comité en qualité de résidents du territoire ;
- M. Yves Boyer, maire, et M. Pierre Boisvert, membres du Comité en qualité de membre du conseil municipal ;
- M. Sylvain Boucher, soit membre du Comité en qualité d'inspecteur municipal ;

ADOPTÉE



rés : 2018-11-197

IMPLANTATION DE PROJET INTÉGRÉ – ACCEPTATION

CONSIDÉRANT QU'avec le règlement 306-1 relatif aux usages conditionnels adopté le 5 juin 2017 il appartient au conseil municipal d'autoriser l'implantation de projets résidentiels intégrés ou des projets mixtes ;

CONSIDÉRANT QU'il a été présenté par M. Julien Tétreault un projet au 290 chemin Saint-Patrice et que celui-ci est conforme aux dispositions dudit règlement 306-1 ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse et délibération, le conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un tel projet de construction ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Boisvert

ET : Résolu unanimement

D'autoriser monsieur Julien Tétreault à implanter son projet intégré sur le lot 5 160 022 de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington tel que présenté en s'assurant que les règles de l'art du projet de construction soient respectées.

ADOPTÉE

rés : 2018-11-198

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 160 020 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a été sollicitée pour la cession du terrain qui lui appartient, inscrit comme lot 5 160 020 au cadastre du Québec et situé au numéro 291 rue Saint-Patrice ;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur, M. Stéphane Prévost, a accepté les conditions de la Municipalité en vue de conclure cette vente, ce qui comprend la prise en charge de l'ensemble des frais liés à cette acquisition ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

D'autoriser Monsieur Yves Boyer, maire, et M. Clément Costanza, directeur général et secrétaire-Trésorier, à signer le contrat pour procéder à la vente du terrain numéro 5 160 020 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE

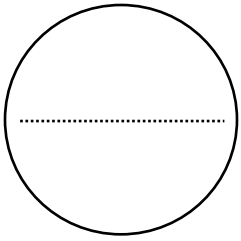
rés : 2018-11-199

COLLECTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES 2019 – ADJUDICATION DES CONTRATS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'est jointe à un regroupement de municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion des matières résiduelles.

ATTENDU QUE la MRC des Jardins-de-Napierville a géré les appels d'offres publics regroupés et a reçu les soumissions d'une seule entreprise, soit les Services Ricova inc., pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques ainsi que pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables. Ces soumissions se résumant ainsi :

- Pour les résidus domestiques, avec l'option B, soit une collecte une fois par semaine du 1^{er} avril au 31 octobre et une fois aux deux semaines du 1^{er} novembre au 31 mars incluant les encombrants ;
- Pour les matières recyclables, avec l'option B, soit une collecte une fois par semaine du 1^{er} avril au 31 octobre et une fois aux deux semaines du 1^{er} novembre au 31 mars incluant les encombrants ;



IL EST PROPOSÉ PAR : Frédéric Barbeau

ET : Résolu unanimement

- D'approuver l'octroi du contrat pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des résidus domestiques avec l'option B, prix fixé sur la base du tonnage à la compagnie SERVICES RICOVA inc. au prix annuel soumis de 143 093,16 \$ incluant les taxes.
- D'approuver l'octroi du contrat pour l'enlèvement, le transport et le traitement des matières recyclables avec l'option B, prix fixé par unité d'occupation à la compagnie SERVICES RICOVA inc. au prix annuel soumis de 51 862,72 \$ incluant les taxes.
- De remercier la MRC des Jardins-de-Napierville pour la gestion du dossier et d'avoir procédé aux appels d'offres pour lesdits contrats de collecte pour les municipalités participantes.

ADOPTÉE

rés : 2018-11-200

EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE BOYER AU POSTE DE SURVEILLANTE DE PATINOIRE POUR LA SAISON 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

- D'embaucher Madame Sylvie Boyer au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2018-2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

rés : 2018-11-201

EMBAUCHE DE MADAME ALLISSON BOYER AU POSTE DE SURVEILLANTE DE PATINOIRE POUR LA SAISON 2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lussier

ET : Résolu unanimement

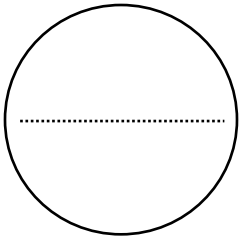
- D'embaucher Madame Allisson Boyer au poste de surveillante au Centre-Multi-Récréatif, et ce, pour la saison d'hiver 2018-2019 ;
- D'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, le contrat de travail en découlant.

ADOPTÉE

RAPPORT DES INTERVENTIONS D'OCTOBRE 2018

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service de prévention incendie :

Intervention premier répondant	7
Inspection VAD (entretien mécanique)	4
Entraides	4
Inspection véhicule	4
Accident	2
Alarme incendie	1
Alarme CO2	1
Travaux caserne	1
Formation	2
Bénévolat	9



PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jean Dumouchel souhaite remercier les employés des travaux publics pour leurs aide et support pour la tenue de la soirée spectacle du 3 novembre. De même, M. Sylvain Boucher pour avoir également donnée de son temps en dehors de son temps régulier de travail.

M. Daniel Lussier souhaite remercier le conseil municipal, son directeur général et le responsable des travaux publics pour les travaux réalisés sur le rang et la courbe Saint-Paul. À la fois pour la qualité des travaux, mais aussi pour les délais avec lesquels ils ont été réalisés. Si cela est possible, il suggère d'ajuster la signalisation pour la vitesse.

M. Bessette demande où nous en sommes concernant la pétition pour les infractions constatées. Monsieur le Maire, Yves Boyer, indique que nous sommes toujours en attente des réponses de la Sécurité du Québec. La Direction générale va relancer une nouvelle fois la SQ.

Un citoyen fait état de problèmes sur la route dans le rang Whyte. Il montre des photos au responsable des travaux publics. Le Maire précise qu'il est important d'adresser des plaintes officiellement à la municipalité dans ce genre de cas. Les services de la voirie ont bien pris note de la question et vont étudier la question.

VARIA

Informations du Maire : Monsieur Boyer indique que lui-même et le directeur général ont eu l'occasion de rencontrer Mme Claire Isabelle, nouvellement élue député de Huntingdon dans le cadre d'une séance de travail. Cette première rencontre a été très positive et les dossiers importants pour le devenir de la municipalité ont été transmis.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laplante

ET : Résolu unanimement

Que la présente séance est levée à 19 h 32

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018.

rés : 2018-11-202